

RAPPORT N° 510 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 21 SEPTEMBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 13 au 20 septembre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Bujumbura.

Le rapport évoque également le cas de cinq (5) personnes qui ont été violemment battues et grièvement blessées par des Imbonerakure dans la province de Burunga.

1. Violation du droit à la vie

- Le mardi 16 septembre 2025, dans la matinée, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une brousse sur la colline de Gabiro-Ruvyagira, zone de Rugombo, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime en état de décomposition avancée était décapité et recouvert d'herbes. L'administrateur de la commune de Cibitoke, Eloge Najeneza, a ordonné le même jour l'inhumation du corps, sans attendre l'ouverture d'une enquête pour l'identification de la victime et des auteurs du crime.

SOS-torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les auteurs et les circonstances du crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le lundi 15 septembre 2025, dans la journée, des Imbonerakure¹ de la colline de Kibimba, zone de Butezi, commune de Musongati, dans la province de Burunga ont violemment battu et grièvement blessé le responsable local du parti UPRONA² dans la zone de Butezi, Théoneste Juma, son épouse prénommée Judith ainsi que ses enfants prénommés Sarah, Naasson et Leyarine. Ces derniers ont été évacués à l'hôpital communal de Giharo aux alentours de 22 heures.

Selon les témoignages des habitants de la colline de Kibimba, les agresseurs ont allégué des « querelles de famille », mais les membres de la famille de Théoneste Juma dénoncent sa persécution politique par des responsables locaux du CNDD-FDD depuis qu'il a quitté ce parti en 2019 pour adhérer au parti UPRONA. Depuis lors, un différend foncier sur l'exploitation des marais de Mukazyé a ainsi été utilisé comme prétexte pour le persécuter du fait de sa nouvelle appartenance politique. Théoneste Juma avait d'ailleurs passé, pour cette raison, deux ans en détention, avant d'être libéré en juillet 2023 sans qu'aucun dossier ne soit retenu contre lui.

Les mêmes sources regrettent que les auteurs de cette violente agression demeurent libres et qu'aucune enquête n'ait été engagée pour les arrêter et les traduire devant la justice.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, impartiale et approfondie pour rechercher activement tous les auteurs de ces agressions et les sanctionner conformément à la loi.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

² Union pour le Progrès National.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS